

d'accise et de douane. Le nombre de peaux s'établit à 12,000 et les bénéfices nets sont de \$820,000. Les Indiens sont d'avis que si trois millions de phoques traversent nos eaux et mangent chacun un saumon,—ils y séjournent environ 90 jours,—leur passage nous coûtera environ 3 millions de dollars.

Ce chiffre me semble bien faible. Ce serait plutôt 6 millions de dollars environ. Il y a le fait que les phoques mangent à peu près huit livres de poisson par jour. Je crois qu'on peut l'évaluer à \$5 la tonne, ce qui ferait environ 6 millions de dollars, plus les 3 millions à l'égard du saumon, soit environ 9 millions que coûte, prétend-on, l'alimentation des phoques. Bien que le Gouvernement touche \$820,000, dit l'Indien, l'alimentation des phoques coûte environ 9 millions. Même un Indien peut se rendre compte qu'on y perd de l'argent. Lors de mon premier voyage sur la côte de l'Ouest, les Indiens se nourrissaient régulièrement de phoque. Je me souviens bien des grands chaudrons de fonte dans lesquels on aurait pu loger un missionnaire. On les entendait bouillir la nuit.

M. Stick: Faisaient-ils bouillir les missionnaires?

M. Gibson: Non, il y avait assez de phoques. Nous n'étions jamais contraints de manger les missionnaires. Je le répète, les phoques faisaient partie de leur menu régulier. Quand je suis allé pour la première fois à Ahousat, ce petit village produisait environ 1,000 peaux de phoques par année. C'était une partie de leur gagne-pain. Jamais l'Indien n'a diminué nos réserves de phoques. Le ministère des Pêcheries n'a jamais prétendu, à mon avis, que c'était l'Indien qui décimait nos troupeaux de phoques. Ce sont les blancs qui les ont décimés par leur chasse très intense des phoques dans les îles Pribylofs.

L'Indien prétend que lorsqu'il chasse le phoque, il ne lui est permis de se servir que d'un petit canot et d'un trident. Ces moyens lui suffisaient amplement autrefois lorsque personne ne dérangeait les phoques. A cette époque, ils allaient dans les chenaux intérieurs, ce qui permettait aux Indiens de les prendre assez facilement. A mon avis, le ministre pourrait fort bien discuter la question avec les autorités américaines qui doivent être aux prises avec le même problème. Les Indiens de la baie Neah et du littoral des États de Washington et d'Orégon doivent exposer au gouvernement des États-Unis des griefs semblables à ceux que les nôtres font entendre.

Une voix: Ils ont le droit de vote.

[M. Gibson.]

M. Gibson: En effet. Je crois que nos Indiens l'obtiendront probablement. C'est une des raisons pourquoi je tiens tellement à ce qu'on leur accorde le droit de vote. A mon avis, et je l'ai toujours soutenu, les gens qui votent sont mieux traités, mais cela ne vaut pas dans le cas du ministre actuel. Je sais qu'il étudiera la question très sérieusement. Je veux croire qu'il reconnaîtra à nos Indiens des droits à titre d'autochtones. Ils seraient les premiers à déclarer, je crois, qu'il faut probablement conserver ou protéger une quantité suffisante de phoques; mais qu'un troupeau entier de 3 millions de phoques à l'égard duquel ils estiment avoir acquis un droit à titre d'autochtones leur glisse entre les doigts sans qu'il leur soit permis d'en prendre un seul, voilà, il me semble, un règlement par trop sévère.

Quand le ministre discutera la question avec les autorités américaines, il pourrait peut-être leur signaler qu'il y a environ, sur le littoral, 1,000 Indiens qui avaient autrefois le droit d'abattre les phoques, et auxquels nous pourrions peut-être permettre de prendre chacun quinze peaux par année.

L'hon. M. Mayhew: Qui s'occuperait de les surveiller?

M. Gibson: Comme ils ne seraient autorisés à prendre que 15 phoques, ils ne pourraient pas vendre un plus grand nombre de peaux. Ce serait assez raisonnable.

L'hon. M. Mayhew: N'avez-vous pas entendu parler des transactions frauduleuses?

M. Gibson: Je ne crois pas que les Indiens aillent jusque là. Il me semble que nous disposerions d'un bon argument, en reconnaissant les droits qu'ils possèdent à titre d'autochtones. Les Indiens soutiennent que les autorités américaines et canadiennes les privent de leurs droits à l'égard des phoques. Je suis certain que les Indiens verront d'un mauvais œil les \$820,000 que le Gouvernement touche sous forme de taxe. A mon avis, il conviendrait de conclure une entente avec le gouvernement des États-Unis de manière à protéger les droits que possèdent les Indiens à titre d'autochtones, afin qu'ils puissent chasser ces phoques, non seulement comme nourriture mais aussi pour en vendre la peau. Personne n'y perdrait. A mon sens, il serait raisonnable d'adopter cette ligne de conduite.

L'hon. M. Mayhew: L'honorable député propose là que nous donnions à l'Indien le droit de chasser le phoque en mer; c'est pourtant un droit que nous n'avons pas accordé à l'homme blanc. Autrement dit, nous essayons de faire de l'Indien un véritable citoyen canadien, en lui donnant tous les droits du